

MEMENTO DE L'ORGANISATEUR DE BATTUE

AVANT LA BATTUE

Le responsable rassemble tous les chasseurs avant le départ pour le lieu de chasse (tireurs, traqueurs, piqueux).

- A l'aide d'un plan, il précise la zone chassée
- Positionne les lignes de tir
- Désigne les chefs de ligne
- Définit le nombre et le positionnement des tireurs
- Définit les animaux à tirer
- Rappelle les codes de sonnerie et s'assure que chaque participant a une pibole
- Rappelle les consignes suivantes :

Au poste de tir :

- Suivez les consignes du chef de ligne
- Repérez vos voisins de poste et signalez-vous à eux
- Repérez et si possible matérialisez les angles de sécurité de 30°
- Ne chargez votre arme qu'après le signal sonore du départ de la battue
- Ne quittez votre poste sous aucun prétexte
- Placez-vous ventre au bois.

En présence d'un animal :

- Identifiez formellement l'animal
- Votre tir doit toujours être fichant et respecter l'angle de tir de 30° avec vos voisins
- Ne tirez jamais dans l'enceinte de chasse
- Annoncez le gibier tué et répétez les annonces.

En fin de battue :

- Déchargez votre arme dès que vous entendez le signal sonore de fin de battue
- Assurez vous que vos voisins font de même
- Vérifiez vos tirs
- Attendez que le gibier tué soit marqué par un responsable avant de le déplacer.

- Fait remplir et émarger la feuille de battue par tous les tireurs et vérifie qu'ils sont bien porteurs d'un permis de chasser valable (validation conforme et assurance)
- Vérifie le respect de l'arrêté préfectoral de sécurité (port d'un effet fluorescent notamment)
- Vérifie que la signalisation est en place sur les routes et chemins publics.
- Rappelle que pour les déplacements en véhicules, les armes doivent être déchargées et démontées ou déchargées et sous étui.



CODES DE SONNERIE

- **Le départ de la chasse : 1 coup long.**

- **La vue de l'animal de chasse :**

- cerf 6 coups,
- biche et jeune cerf 5 coups,
- sanglier 4 coups,
- chevreuil 3 coups,
- renard 2 coups,
- lièvre : 1 coup.

- **Le débûché ou le changement d'enceinte de l'animal de chasse :**

la vue suivie d'1 coup long ;

- **La mort de l'animal :**

sonner le nombre de coups correspondant à l'animal tué suivi du taïauté (ou rigaudon).

- **L'animal blessé :**

le taïauté (ou rigaudon) avant le nombre de coups correspondant à l'animal.

- **La fin de la chasse :** 3 coups longs.

Aussitôt et avant tout déplacement les tireurs doivent décharger leur arme.

PENDANT LA BATTUE

Le responsable veille au bon déroulement de la battue et n'hésite pas, en cas de manquement aux règles de sécurité, à exclure de la battue un ou plusieurs participants.

APRÈS LA BATTUE

- Poser les bracelets de marquage sur les animaux tués, avant tout déplacement de ceux-ci,
- Procéder ou faire procéder à la recherche des animaux blessés (recherche au sang si possible),
- S'assurer de la qualité de la venaison avant toute distribution et informe les bénéficiaires des précautions à prendre (conservation, cuisson etc...) et des risques liés à la trichine en particulier (pour le sanglier)

Cette liste de recommandations, non exhaustive, constitue le minimum des précautions à prendre ou faire prendre, pour assurer une bonne organisation de chaque battue.

Il faut rappeler qu'en cas d'accident, la responsabilité civile et pénale de l'organisateur de battue peut être recherchée.

NUMÉROS UTILES :

Fédération Départementale
des Chasseurs de la Vendée :
02 51 47 80 90

Office National de la Chasse
et de la Faune Sauvage :
02 51 30 94 56

Gendarmerie : 17

Secours : 112

Conducteurs de chien de sang :

- Frédéric LAFONTAINE
06 03 20 23 78
- Philippe JAULIN
06 35 21 01 50

Nota :

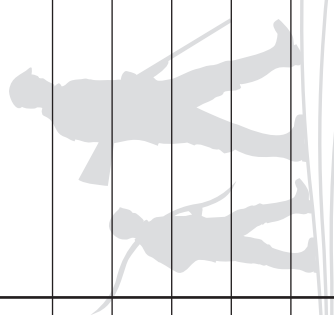
Les documents et informations complémentaires se trouvent soit dans le guide pratique, soit sur notre site www.chasse85.fr

FEUILLE DE PRÉSENCE À LA BATTUE (1 feuille par battue)

Territoire de chasse : Nom de l'organisateur :

Battue N° Date :

	Actionnaire	Invité	NOM	PRÉNOM	PERMIS N°	ASSURANCE Compagnie et N°	SIGNATURE
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Vendée

Chaque signataire reconnaît avoir pris connaissance des consignes d'organisation de la chasse et s'engage à les respecter scrupuleusement sous peine d'exclusion de la battue. Cette feuille doit être conservée durant toute la saison de chasse.

DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné Monsieur (NOM - Prénom) :

Président de : l'association / la chasse privée de :

donne délégation de pouvoir, pour l'organisation d'une chasse en battue à

Monsieur (NOM - Prénom) :

membre de : l'Association / la Chasse Privée, pour :

La saison de chasse : La battue en date du :

Espèces chassées :

Heures de chasse :

Cette délégation de pouvoir est expressément approuvée par :

Monsieur (NOM- Prénom) : qui accepte d'en supporter les conséquences à la fois civiles et pénales. Ce dernier s'engage à respecter et à faire appliquer les consignes de sécurité y compris les sanctions à effet immédiat.

Les chefs de lignes et le chef de traque sont placés sous son autorité.

Il est également expressément reconnu par les parties qu'elles connaissent parfaitement le territoire où la chasse est organisée.

A toutes fins utiles, il est rappelé que la responsabilité civile de l'association/la chasse privée est couverte par

le contrat n° :

souscrit auprès de la compagnie :

Adresse :

.....

Téléphone de l'agence :

Fait à

Le

Nom et prénom du délégrant:

Nom et prénom du délégué:

«Bon pour pouvoir»

«Déclare accepter la délégation de pouvoir»

Signature :

Signature :

1- Rayer la mention inutile

2- Les chasseurs présents à la battue signeront une feuille de présence prévue à cet effet.

